

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les dossiers chauds de la rentrée

Les 210 000 étudiants de l'enseignement supérieur francophone feront officiellement leur rentrée ce vendredi.

Dans le même temps, après le « coup » de Benoît Lutgen le 19 juin, la Fédération Wallonie-Bruxelles reste dans une situation politique inédite : les centristes resteront en ménage avec les socialistes, et ce vraisemblablement jusqu'à la fin de cette législature.

Plusieurs dossiers d'envergure pourraient rapidement raviver les tensions.

1. UCL-Saint-Louis : fusion en suspens Il en va ainsi du projet de fusion entre l'UCL et l'université bruxelloise Saint-Louis. Pour se concrétiser, cette fusion impose de trouver une majorité au Parlement de la Fédération, appelé à modifier le décret sur le paysage de l'enseignement supérieur. Quatre mois après l'annonce de ce projet, le dossier n'a pas évolué d'un millimètre. Initialement prévu pour septembre 2017, le mariage atten-

dra donc encore un peu. Les désaccords PS et cdH sur ce dossier existaient déjà avant le 19 juin.

2. La formation des enseignants en 4 ans

L'idée est de former à l'avenir tous les instituteurs et régents en quatre ans, plutôt que trois comme aujourd'hui. L'avant-projet de décret vient d'être soumis à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Celle-ci a remis un avis positif sur les objectifs du décret, tout en formulant néanmoins une série de critiques sur les modalités organisationnelles du projet.

Le ministre Marcourt souhaite, lui, voir sa réforme entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2019. Jouable, si le vote intervient dans les mois à venir.

3. La refonte des études de kinésithérapie

Sur la table du gouvernement depuis l'an dernier déjà, le projet n'a au vrai guère progressé ces douze derniers mois, en raison de « divergences entre partenaires PS et

cdH », dit-on à bonne source. L'objectif ici est de mettre fin à la double filière de formation en place, source aujourd'hui de concurrence entre les Hautes écoles et les universités. En cas d'absence d'accord d'ici le printemps prochain au plus tard, le dossier serait ici aussi immanquablement renvoyé à la prochaine législature. ■